

**BUSSAC**  
info



MEILLEURS VOEUX



N° 81  
SEPTEMBRE – OCTOBRE  
NOVEMBRE – DECEMBRE  
2001

<p><b>PIZZA FLAMME</b></p> <p><i>Pizza au feu de bois</i>  <b>A BUSSAC</b> (place des chaumes)  <b>JEUDI de 17h à 20h</b>  NOUVEAUX JOURS  DE PASSAGES ET HORAIRES</p> <p>Programme à retirer au camion  Passez vos commandes au :  <b>06 09 81 78 77</b></p>	<p><b>ALIMENTATION</b>  <b>GENERALE</b>  Tabac, journaux, pain,  viennoiserie, poisson,  viande, crèmerie.  <b>EPICERIE</b>  <b>Christian MENAUD</b>  <b>05 46 93 55 25</b>  Ouvert tous les jours  sauf le mercredi  8h30 - 13h30 et 16h - 20h  Dimanche et jours fériés 9h30 - 13h</p>	<p><b>MAREE</b></p> <p>Coquillages, crustacés,  poissons  Sur les marchés Saintais  <b>Du Mercredi au Dimanche</b></p> <p><b>Michel CHABOT</b>  30, chemin des Chaumes  17100 BUSSAC sur CHARENTE  <b>05 46 93 71 80</b></p>
<p><b>INFIRMIERE</b></p> <p><b>Mme Maryline VIEUILLE</b></p> <p>44, chemin des Chagnauds  17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 93 07 74</b></p>	<p><b>PLOMBERIE CHAUFFAGE</b>  <b>COUVERTURE</b>  <b>ZINGUERIE DEPANNAGE</b></p> <p><b>Frédéric GELICUS</b>  ARTISAN</p> <p>Les Mailleaux  17100 BUSSAC sur CHARENTE  <b>05 46 74 50 65</b></p>	<p><b>SCIERIE</b>  <b>BRUNETEAU</b></p> <p>Vente de bois de Charpente  Sciage à l'heure</p> <p>150, route de Beauchail  17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>Portable <b>06 68 84 24 18</b>  ou <b>05 46 93 43 98</b></p>
<p><b>M. NIVELET</b>  <b>Thierry</b></p> <p>« Le Savon Bleu »  Fabrication Artisanale  Savons et Sels de Bains</p> <p>37, rue Victor HUGO  17100 SAINTES  <b>05 46 91 16 32</b></p>	<p><b>COIFFURE à</b>  <b>DOMICILE</b></p> <p><b>DORIANE</b>  Société BOSC</p> <p><b>06 70 18 87 90</b>  Sauf le Mercredi et  Le Samedi après-midi</p>	<p><b>FROMAGERIE</b>  <b>FINE</b>  Sandrine et Régis  <b>MOREAU</b></p> <p>35, chemin des Motillons  17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 74 53 38</b>  E.Mail : sandrefrom@aol.com</p>
<p><b>INSTALLATION</b>  <b>DEPANNAGE</b>  <b>CHAUFFAGE</b>  <b>SANITAIRE</b></p> <p><b>Gilles RATEAU</b>  2, passage des Mailleaux  17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 74 50 32</b></p>	<p><b>PIANO</b>  <b>ACCORDEON</b>  <b>ORGUE</b></p> <p><b>Véronique GAUDIN</b></p> <p>Professeur de musique  9c, route de Beauchail  17100 BUSSAC sur CHARENTE</p>	<p><b>Mme PLANET</b>  <b>Françoise</b></p> <p><b>COIFFURE MIXTE</b></p> <p>148, route du Val de Charente  17100 BUSSAC sur CHARENTE  <b>05 46 74 26 62</b>  avec ou sans rendez-vous.</p>
<p><b>MONGET Thierry</b>  <b>CAFE - BAR</b>  Bussac sur Charente  <b>05 46 93 65 70</b> Fermé le lundi ouverture 8h15  Jeux vidéo - Flipper - Baby foot</p>		<p><b>INFIRMIER LIBERAL</b>  <b>Thierry THIBAudeau</b>  1, allée des Chaumes Bussac sur Charente  <b>05 46 93 44 00</b></p>

# SOMMAIRE



## BUSSAC INFO

**BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION**

**N° 81**

**Septembre – octobre**

**Novembre - Décembre 2001**

Responsable de la publication :  
Christophe Dourthe.

Rédacteur en chef :  
Françoise Durand.

Comité de rédaction :  
C. Dourthe, F. Durand, B. Gaillard,  
L. Meyze, J-L. Marchais,  
D. Pubert, M.C. Allinand,  
M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

- 2 Petites annonces - Dates à retenir - Coin internet  
3 Editorial

### Informations municipales

- 4 Conseil municipal du 8 octobre 2001  
9 Conseil municipal du 19 novembre 2001  
14 Conseil municipal du 17 décembre 2001

### Informations locales

- 17 Etat civil – Recensement  
18 Horaires et permanences  
19 Nouvelles de l'école  
23 Nouvelles de la bibliothèque  
24 Le point sur les travaux  
26 CCAS  
29 Ca s'est passé à Bussac ...

### Foyer rural

- 33 Gym – Nouvelles – Arbre de Noël  
34 Revue de presse

En couverture : Meilleurs vœux à l'euro...

**Toute L'équipe de Bussac Info vous souhaite  
une Bonne et Heureuse Année 2002**

**Mairie de Bussac sur Charente - 139 Route du Val de Charente  
17100 BUSSAC sur CHARENTE - tél. 05 46 93 11 11 Fax. 05 46 97 61 33  
e-mail : [mairie@bussac-sur-charente.com](mailto:mairie@bussac-sur-charente.com)**

## Dates à retenir

### Lundi 04 mars 2002 :

Démarrage de la collecte sélective en porte à porte en zone rurale. **Pensez à venir récupérer vos bacs** mis à votre disposition à la mairie. De plus amples renseignements vous seront donnés dans le journal de la Communauté de Communes.

Vendredi 8 Mars : Loto de l'école  
Samedi 16 Mars : Soirée cabaret

DON DU SANG : 23 Mars de 8h30 à 12h30  
salle municipale



Samedi 6 Avril Soirée antillaise

### Elections présidentielles :

1<sup>er</sup> tour : 21 avril 2002  
2<sup>ème</sup> tour : 5 mai 2002

### Elections législatives :

1<sup>er</sup> tour : 9 juin 2002  
2<sup>ème</sup> tour : 16 juin 2002

**ATTENTION : nouveau bureau de vote  
à la salle municipale.**

## Petites annonces

Des remerciements sont adressés aux chasseurs  
« des chaumes » qui ont retrouvé le scooter.

Mme Annie LAGARDE et ses enfants  
M. Grégoire LAGARDE  
M et Mme André CECCONI

très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de Didier LAGARDE, se sont trouvés dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous ces messages. Ils remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

Vous atteignez vos 50, 60, 70 ou 80 ans de mariage en 2002 ou dans les 5 ans qui viennent : Faîtes vous connaître en Mairie....

Que les commerçants, artisans ou professions libérales résidant ou demeurant sur la commune qui ont oublié de nous donner leur coordonnées n'hésitent pas à le faire, ils paraîtront dans le prochain Bussac-info..

## Le coin Internet

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2002 la bibliothèque sera équipée d'un ordinateur avec accès internet à la disposition des Bussacais (pour rédiger des CV, rechercher des informations, etc..). Plus de précisions vous seront données ultérieurement quant à son utilisation.

Quelques adresses utiles :

2 sites très complets en matière d'information aux automobilistes :

[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)  
[www.trafic.asf.fr](http://www.trafic.asf.fr)

Un site dédié aux lycéens (assistance scolaire, vie pratique, bons plans..) :

[www.planetlycee.com](http://www.planetlycee.com)

Un site réservé aux secrétaires et assistantes de direction. Plein de ressources, infos pratiques et astuces...

[www.secretaireplus.com](http://www.secretaireplus.com)

Portail immobilier pour des petites annonces de ventes ou locations

[www.immobilier.com](http://www.immobilier.com)

Vous connaissez des sites sympas et/ou utiles à diffuser dans le prochain journal, n'hésitez pas à nous les faire connaître !

### **A vendre Blouson DDP**

Petit prix

Tél. **05 46 93 78 44**

Aux heures des repas.

**12 mars 2002**  
**Réunion publique**  
**Salle Municipale**  
**20h 30**  
(voir page 16)

## Editorial

Le passage à l'EURO est un moment historique pour 304 millions d'Européens qui vivent dans les douze pays concernés par cette décision !

Des noms d'hommes célèbres nous viennent à l'esprit, tels Jean MONNET (né à Cognac), Robert SCHUMAN, tous les deux qualifiés de « Pères de l'Europe »

Les citoyens que nous sommes seront plus à l'aise qu'ils ne le pensent avec cette nouvelle monnaie, tant est grande la faculté d'adaptation de chacun d'entre nous.

Mais une monnaie unique ne sera rien sans un projet politique fort pour les peuples qui composent l'Europe actuelle et future.

Cette ambition doit avant tout être tournée vers les femmes et les hommes, c'est ce que l'on appelle l'Europe sociale :

Droits à la liberté, à la santé, au logement,  
à l'éducation des enfants, à la justice, au travail,  
autant de projets à mettre en pratique au quotidien...

Que l'année 2002 soit plus modestement pour chacun des habitants de notre commune l'occasion de poursuivre son épanouissement personnel et familial !

Que ceux de nos concitoyens qui ont des soucis sachent qu'ils peuvent compter sur la disponibilité et la solidarité des élus pour les aider

Au nom de l'Equipe municipale, je vous présente nos meilleurs vœux pour la nouvelle année !

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2002 A TOUS**

**Christophe DOURTHE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2001**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Décisions modificatives.*
- 2- Réfection du logement sis au 15 Impasse des Ecoles : demande de subvention au Conseil Général.*
- 3- Création d'un emploi-jeune.*
- 4- Conversion des tarifs en euros.*
- 5- Constats de conversion.*
- 6- Cimetière : contrat avec la Société SBVM.*
- 7- Tarifs columbarium*
- 8- Formation du personnel en CES et CEC : règlement des frais de stage.*
- 9- Concert du 18 novembre 2001 : convention de partenariat avec le Groupe Coop Atlantique.*
- 10- Publicité dans Bussac Info.*
- 11- Syndicat Départemental de Construction et d'Entretien de la Voirie des Communes : modification des statuts.*
- 12- Déplacement d'un chemin rural au lieu-dit « Bois du Transformateur ».*
- 13- Signature des actes en la forme administrative*
- 14- Association Protection et Sauvegarde du Rochefollet « L'eau Vive » : demande de subvention.*
- 15- Demande de subvention auprès de la Saintonge Romane dans le cadre du concert « Duo Musiques Sacrées »*
- 16- 15- Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du concert « Duo Musiques Sacrées »*
- 17- Questions diverses*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 8 octobre 2001 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Excusé avec pouvoir : M. Jean-Michel GUICHETEAU pouvoir donné à Mme Sylviane BARITEAU.

Absent excusé : M. Bernard MIGNON.

Monsieur Bernard COUTEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le Conseil municipal de sa participation à une réunion d'information sur l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) destinée en priorité à la réhabilitation de l'habitat ancien.

Il présente les remerciements de :

- M. le Principal et l'équipe pédagogique du C.E.S A. d'Aubigné pour l'attribution de l'aide qui a pu permettre à chaque enfant de 6<sup>ème</sup> de participer au séjour Patrimoine et Socialisation.
- Mme REIX, notre correspondante locale de Sud-Ouest, pour le bouquet offert lors de la naissance de sa fille.
- Mme FOUQUET et sa famille pour le geste lors du décès de M. BORDET, père de Liliane FOUQUET.
- M. le Syndic d'ORON LA VILLE et son Conseil communal pour le tableau offert lors du jumelage.

Il est également fait lecture du procès-verbal de la dernière réunion

### 1- Décisions modificatives.

➤Le Conseil Municipal décide l'inscription de crédits de la façon suivante :

C/165 = + 2 000 F

C/020 = - 2 000 F

➤Le Conseil Municipal décide l'inscription de crédits de la façon suivante :

C/2188-130 = + 6 000 F

C/020 = - 6 000 F

➤Afin d'achever l'aménagement de la bibliothèque, le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la manière suivante :

C/2313-129 = + 60 000 F

C/020 = - 60 000 F

➤Afin de permettre les travaux de restructuration du cimetière, le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la manière suivante :

C/2315-146 = + 18 500 F

C/020 = - 18 500 F

➤Pour permettre l'achèvement des travaux liés à l'édification d'un columbarium dans le cimetière, le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la manière suivante :

C/2315-139 = + 4 500 F

C/020 = - 4 500 F

➤Pour permettre l'acquisition d'un logiciel adapté à la gestion informatique de la bibliothèque, le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la manière suivante :

C/205 = + 6 000 F

C/020 = - 6 000 F

➤Afin de procéder à la réfection d'un des 2 logements sis Impasse des Ecoles, le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la manière suivante :

C/2313-147 = + 110 000 F

C/020 = - 44 000 F

C/2188-127 = - 25 000 F

C/2313-127 = - 41 000 F

➤Pour permettre à la bibliothèque de posséder un stock d'ouvrages suffisant, le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la manière suivante :

C/6065 = + 20 000 F

C/022 = - 20 000 F

### 2- Réfection du logement sis au 15 Impasse des Ecoles : demande de subvention au Conseil Général.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la réfection du logement sis au 15, Impasse des Ecoles. Le Conseil approuve cette proposition, souhaite l'inscription de cette opération au budget 2001 par une décision modificative et sollicite une subvention du Conseil Général, le montant de la dépense étant estimé à 104 544,24 F(15 937,67€) TTC.

### 3- Création d'un emploi-jeune.

Devant l'accroissement des tâches, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait nécessaire de déposer un dossier de demande de création d'emploi-jeune. Le Conseil municipal, constatant les besoins dans plusieurs domaines, autorise le Maire à signer la convention avec la DDTE et la Préfecture. Cet agent dit « agent de valorisation de l'espace rural » pourrait être affecté au tri sélectif, à la gestion des points d'apport volontaire, à tout ce qui a trait à l'environnement.

### 4- Conversion des tarifs en euros.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que pour préparer le passage à la monnaie unique au 1<sup>er</sup> janvier 2001, il est nécessaire de convertir en euros les différents tarifs des services de la Commune. Le Conseil municipal après avoir délibéré décide de ne pas augmenter ses tarifs et les convertir de la manière suivante

## Informations municipales

- Repas au restaurant scolaire :	enfant :	1,83€ (12.00 F)
	instituteurs :	3,05€ (20.00 F)
- Garderie périscolaire :	1 heure :	1,06€ (7.00 F)
	½ heure :	0,53€ (3.50 F)
- Concession cimetièrè :		45,73€ (300 F)
- Concession columbarium :		750,00€ (4 919.68 F)
- Loyer du logement 11 Impasse des Ecoles		281,57€ (1 847.00 F)
- Loyer du logement 137 Route du Val de Charente :		292,70€ (1 920.00 F)
- Location Salle Municipale :		
	Vin d'honneur délibération du 30/03/1994 : Sans chauffage :	30,49€ (200 F)
		Avec chauffage : 38,11€ (250 F)

Associations extérieures (pour manifestations à but non lucratif) + particuliers :

<i>Journée sans chauffage (8h à 8h)</i>		<i>Journée avec chauffage (8h à 8h)</i>	
Bussacais	Extérieurs	Bussacais	Extérieurs
<b>60,98€</b> (400 F)	<b>121,96€</b> (800 F)	<b>76,23€</b> (500 F)	<b>152,45€</b> (1 000 F)
<i>Week-end sans chauffage</i>		<i>Week-end avec chauffage</i>	
Bussacais	Extérieurs	Bussacais	Extérieurs
<b>91,47€</b> (600 F)	<b>182,94€</b> (1 200 F)	<b>106,71€</b> (700 F)	<b>213,43€</b> (1 400 F)

Utilisation dans un but lucratif pour toute association ou groupe extérieur à la Commune

<i>Journée sans chauffage</i>	<i>Journée avec chauffage</i>
<b>182,94€</b> (1 200 F)	<b>213,43€</b> (1 400 F)
<i>Week-end sans chauffage</i>	<i>Week-end avec chauffage</i>
<b>304,90€</b> (2 000 F)	<b>335,39€</b> (2 200 F)

Pour toutes locations ci dessus, il sera demandé un chèque caution de 152,45€ (1 000 F).

Utilisation pour bals

<i>Matinée ou soirée sans chauffage</i>	<i>Matinée ou soirée avec chauffage</i>
<b>381,12€</b> (2 500 F)	<b>457,35€</b> (3 000 F)

Une caution de 304,90€ (2 000 F) sera demandée dans ce cas

Location Cuisine

	Bussacais	Extérieurs
<b>Matinée ou soirée</b>	<b>22,87€ (150F)</b>	<b>38.11€ (205F)</b>
<b>Journée complète</b>	<b>30,49€ (200F)</b>	<b>60,98€ (400F)</b>
<b>Week-end</b>	<b>45,73€ (300F)</b>	<b>83.85€ (550F)</b>

- Photocopie :	A4 :	0,15€ (1,00 F)
	A3 :	0,30€ (2,00 F)
	A4 Recto-Verso	0,30€ (2,00 F)
	A3 Recto-Verso	0,60€ (4,00 F)

### **5- Constats de conversion des contrats de maintenance et d'assurance.**

Vu le Traité de l'Union européenne ;  
Vu le Règlement (CE) n°1103/97 du Conseil de l'Union européenne du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro ;  
Vu le Règlement (CE) n°974/98 du Conseil de l'Union européenne du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'euro ;  
Vu la Décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 arrêtant le taux de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 1999 ;  
L'Assemblée :

Considérant qu'au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001, l'utilisation de l'unité de l'euro dans les relations contractuelles est laissée à l'appréciation des parties ;

Considérant que pendant la période transitoire, la conversion en unité euro des contrats de maintenance et d'assurance en cours d'exécution initialement libellés en unité franc peut être effectuée par les parties ;

Considérant que cette conversion doit alors être opérée en conformité avec la réglementation communautaire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Dans les contrats de maintenance et d'assurance dont la liste est annexée ci-après, l'unité franc est convertie en unité euro.

Cette liste comporte, d'une part, les indications nécessaires à l'identification des contrats de maintenance et d'assurance concernés (établissement, n° du contrat, périodicité, durée) et, d'autre part, l'indication des montants.

En conséquence, le Maire est autorisé à signer, pour chacun des contrats en cause, le constat de conversion.

### **6- Cimetière : contrat avec la Société SBVM.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la précédente délibération du 28 août par laquelle il avait été décidé de mettre en place une restructuration administrative du cimetière. Il donne lecture du contrat de mission entre la Société SBVM et la Commune. Pour sa mission, la Société SBVM percevra la somme de 54 192,00 F dont une 1<sup>ère</sup> part, soit 18 064,00 F sera mandatée dès cette fin d'année puisqu'il a été décidé de débiter les travaux dès que possible. La 2<sup>ème</sup> part sera réglée en 2002 (18 064,00 F soit 2 753,84 €) et la 3<sup>ème</sup> en 2003 (18 064,00 F soit 2 753,84 €). Le Conseil autorise le Maire à signer le dit contrat et inscrit la dépense 2001 par une décision modificative

### **7- Tarifs columbarium.**

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les tarifs qui seront proposés pour le columbarium. Sachant que chaque concession peut contenir 2 à 3 urnes, le Conseil municipal fixe le prix de chaque concession à 750 € (soit 4 919,68 F). Elles seront trentenaires.

### **8- Formation du personnel en CES et CEC : règlement des frais de stage.**

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité pour le personnel en CES et CEC de suivre une formation prise en charge par l'Etat (CNASEA). La Commune signe une convention avec l'établissement qui dispense cette formation. Elle rembourse directement les frais à cet établissement et l'Etat fait parvenir la recette sur le budget communal.

Le Conseil municipal accepte cette procédure.

### **9- Concert du 18 novembre 2001 : convention de partenariat avec le Groupe Coop Atlantique.**

Le Maire informe le Conseil municipal de la Convention de Partenariat signée entre la Commune et le Groupe Coop Atlantique qui, dans le cadre de son mécénat culturel régional, accepte d'apporter une aide financière au concert de « Duo Musiques Sacrées » qui aura lieu à l'église le 18 novembre. Le Conseil Municipal adresse ses remerciements au Groupe Coop Atlantique et accepte la participation financière de  
5 000 F (762,25€)

### **10- Publicité dans le Bussac Info.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été proposé aux artisans et commerçants de la Commune une publicité dans le journal municipal Bussac-Info. Les prix avaient été fixés en fonction de la taille de l'encart publicitaire. Il propose au Conseil municipal de supprimer cette publicité et d'établir une liste des artisans et commerçants qui paraîtrait dans le 1<sup>er</sup> numéro de l'année à titre d'information. Si de nouveaux artisans ou commerçants s'installent en cours d'année leur arrivée pourra être signalée dans le numéro qui suivra.

### **11- Syndicat Départemental de Construction et d'Entretien de la Voirie des Communes : modification des statuts.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, lors de sa réunion du 26 juillet 2001, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie a décidé de procéder à une modification des statuts du Syndicat qui portera sur :

Article 1 des statuts : « notion de communauté de ville sera remplacée par celle de Communauté d'agglomération »

Article 2 des statuts : « Etude et organisation de l'achat de signalisation et signalétique pour le compte des collectivités adhérentes avec participation éventuelle du Syndicat selon ses disponibilités de Trésorerie »

Il propose au Conseil municipal, en application de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales de se prononcer sur la modification de ces statuts. Le Conseil municipal donne un avis favorable.

### **12- Déplacement d'un chemin rural au lieu-dit « Bois du Transformateur ».**

Le Maire rappelle au Conseil municipal le déroulement de l'enquête publique qui, en 1997, avait permis le déplacement du Chemin rural au lieu-dit « Bois du Transformateur ». Il convient donc de faire établir l'acte qui permettra la modification sur le plan cadastral. Le Conseil municipal autorise le maire à entreprendre les formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

### **13- Signature des actes en la forme administrative.**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient, pour procéder à la signature des actes en la forme administrative, de désigner un élu qui signera les actes en même temps que le co-contractant et en présence de l'autorité administrative habilitée à procéder elle-même à l'authentification (article 98 III et IV de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions). Le Maire propose de désigner M. MARCHAIS, Maire-Adjoint, pour procéder à la signature de tout acte en la

forme administrative. Le Conseil municipal approuve cette proposition.

### **14- Association Protection et Sauvegarde du Rochefollet « L'Eau Vive » : demande de subvention.**

M. le Maire informe le Conseil municipal du courrier qu'il a reçu de l'Association Protection et Sauvegarde du Rochefollet « L'Eau Vive », qui sollicite des Conseils municipaux des communes limitrophes du Rochefollet (St Vaize, Bussac S/Charente et Le Douhet) une subvention pour l'aider à régler la facture plus importante que prévue, d'analyse de l'eau du Rochefollet. Le Conseil municipal, constatant que cette analyse était nécessaire pour clarifier le dossier d'enquête, accepte de verser 600,00 F (91,47€) à la dite association.

### **15-Demande de subvention auprès de la Saintonge Romane dans le cadre du concert « Duo Musiques Sacrées**

Le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat de Pays « Saintonge Romane » apporte une aide aux municipalités qui souhaitent accueillir le « Duo Musiques Sacrées » pour un concert. Le Conseil municipal souhaitant recevoir ce groupe le 18 novembre, sollicite l'aide proposée.

### **16- Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du concert « Duo Musiques Sacrées »**

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Général apporte une aide aux municipalités qui souhaitent accueillir le « Duo Musiques Sacrées » pour un concert. Le Conseil municipal souhaitant recevoir ce groupe le 18 novembre, sollicite l'aide proposée.

### **17- Questions diverses.**

➤Le Maire informe le Conseil municipal qu'il va organiser une réunion entre la municipalité et les employés communaux pour la mise en place des 35 heures

➤Mme PUBERT demande s'il est possible de faire verser une caution pour la location de la Salle Municipale, même aux locataires qui en disposent à titre gracieux.

➤M. MARCHAIS avise le Conseil municipal qu'il convient d'adresser un courrier à M. VIAUD, l'informant qu'un de ses arbres menace d'endommager le petit pont de la « Grave »

➤M. le Maire informe le Conseil municipal de l'arrêté préfectoral instituant le bureau de vote pour 2002 à la Salle Municipale.

➤Il informe le Conseil municipal de l'Enduro des Romains, le 11 novembre.

➤M. le Maire présente au Conseil municipal la demande formulée par l'ASA SAINTONGE pour le rallye de Saintonge le 27 juillet 2002 : le tracé proposé est accepté par le Conseil municipal et la Salle Municipale sera mise à leur disposition.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2001

### **ORDRE DU JOUR :**

*1-Sortie des Etats de l'actif – Année 1995.*

*2-Décisions modificatives.*

*3-Fixation du loyer du logement sis 15 Impasse des Ecoles.*

*4-Prime annuelle allouée au personnel communal.*

*5-SDEER : opération d'ordre budgétaire, ouverture de crédits.*

*6-Concert du 18 novembre : tarif d'entrée.*

*7-Lotissement des Grands Champs : présentation du projet de la 4<sup>ème</sup> tranche et parcellisation.*

*8-Composition d'une commission communale de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées.*

*9-Constitution d'une servitude de canalisations souterraines.*

*10-Mise en souterrain du réseau France Telecom « Le Vieux Bourg-La Croix » : examen de la convention.*

*11-Construction de trottoirs et pose de bordures RD114 : acceptation de l'estimation prévisionnelle définitive.*

*12-Effacement des réseaux BT et France Telecom : demande de mise à l'étude d'une 2<sup>ème</sup> tranche par le SDEER.*

*13-Subvention sur amendes de police en 2002 : demande d'aide pour la pose d'abri-bus.*

*14- Déclassement d'une voie communale au lieu-dit « Les Deux ».*

*15- Formation d'un agent en C.E.C : remboursement de frais de repas*

*16- Rapport d'activité 2002 de la Communauté de Communes du Pays Santon.*

M. le Maire ouvre la séance.

Il remercie M. l'adjudant LARCHER, de la Brigade de Gendarmerie de SAINTES, d'être venu faire connaissance avec la nouvelle équipe municipale. M. LARCHER présente l'effectif de la brigade (11 gendarmes) et rappelle les missions qui leur incombent. Il met l'accent sur la sécurité et rappelle que le samedi matin 22 septembre il a participé à l'opération prévention devant le groupe scolaire, pour sensibiliser parents et enfants. M. DOURTHE précise que la municipalité est préoccupée par :

- 1) la vitesse des automobilistes et des motards dans la traversée de la commune ;
- 2) les actes de délinquance qui semblent se répéter ;
- 3) les tirs de certains chasseurs très près de certaines maisons ;

Les plaintes déposées par le Maire n'ont, pour le moment, pas abouti ce que confirme l'adjudant LARCHER.

Mme DURAND demande s'il serait possible que la Commune soit prévenue lorsqu'il y a des cambriolages pour que tout un chacun soit vigilant.

M. DOURTHE remercie l'Adjudant pour sa présence et son intervention ainsi que pour la disponibilité de son équipe avec laquelle la municipalité entretient d'excellentes relations de confiance.

M. Jean-Michel GUICHETEAU a été élu secrétaire de séance.

### **1-Sortie des Etats de l'actif – Année 1995.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux termes de l'instruction 97-119 tous les biens renouvelables acquis au cours de l'exercice 1995 font l'objet d'un apurement comptable pour un montant de

59 967,88 F au C/2188. Le Conseil Municipal accepte cet apurement pour l'exercice 1995.

### **2-Décisions modificatives.**

⇒ Le Maire rappelle au Conseil Municipal la récente acquisition de plans de commune par le biais du Syndicat de Pays de la Saintonge

Romane. Il propose l'acquisition de supports qui seraient en harmonie avec le style de ces panneaux.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la façon suivante :

C/2188-130 = + 4 000 F

C/2313-127 = - 4 000 F

⇒ Afin de permettre les travaux de restructuration du cimetière, le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la manière suivante :

C/2315-146 = + 22 000 F

C/020 = - 18 500 F

C/2188-127 = - 3 500 F

Cette délibération annule et remplace celle du 28 août 2001

### **3-Fixation du loyer du logement sis 15 Impasse des Ecoles.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, renseignements pris auprès des services concernés, le logement sis 15, Impasse des Ecoles ayant été rénové, le propriétaire peut fixer librement le montant du loyer.

Le loyer précédent était de 1 922,00 F. Le Conseil, considérant sa complète rénovation décide de fixer le coût du loyer à 366€ (2 400,80 F) au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

### **4-Prime annuelle allouée au personnel communal.**

Le Maire propose au Conseil municipal que la prime annuelle allouée au personnel communal pour 2001, soit calculée au prorata du temps de travail effectué, pour un montant maximum de 3 600 F pour un temps plein, sans pouvoir être inférieure à un minimum de 1 200 F, ni supérieure à 1200 F majoré de 50% de la différence entre le minimum et le maximum.

Le Conseil municipal accepte cette proposition

### **5-SDEER : opération d'ordre budgétaire, ouverture de crédits.**

Le Maire rappelle au Conseil les termes de la Convention passée entre la Commune et le Syndicat d'Electrification le 22 janvier

2000 pour des travaux d'extension du réseau d'éclairage public en 1997.

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de crédits pour l'opération d'ordre budgétaire ainsi définie :

D. C/2315 = 38 955,48 F

R. C/16876 = 19 477,74 F

R. C/1326 = 19 477,74 F

### **6- Concert du 18 novembre : tarif d'entrée.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le concert « Duo Musiques Sacrées » du 18 novembre en notre église. Le Conseil Municipal avait proposé un prix d'entrée de 10,00 F soit 1€52.

Il décide que la somme collectée sera prévue en recettes sur le budget communal.

### **7-Lotissement des Grands Champs : présentation du projet de la 4<sup>ème</sup> tranche et parcellisation.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la 4<sup>ème</sup> tranche établi par Monsieur BARRAUD, géomètre.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette parcellisation. Le bornage et l'établissement du document d'arpentage seront réglés avec les crédits prévus au budget annexe lotissement.

Le Maire rappelle que cette 4<sup>ème</sup> tranche permettra, en dehors des 2 lots réservés à la construction de pavillons par l'office HLM, la vente de 5 lots. L'un d'entre eux aura une superficie plus importante puisqu'il regroupera 2 lots.

Afin d'étudier les problèmes d'évacuation des eaux pluviales, le maire propose de solliciter un cabinet d'étude spécialisé en la matière, auquel sera confiée la mission de conseiller la municipalité.

**8-Composition d'une commission communale de sécurité et accessibilité aux personnes handicapées.**

Le Maire informe le Conseil Municipal du décret du 8 mars 1995 relatif à la composition des commissions de sécurité et d'accessibilité. Elles sont présidées par le Maire ou son représentant et se composent de membres avec voix délibérative mais aussi de membres avec voix consultative. Le Conseil Municipal propose comme membres avec voix consultative : Mme Nadine GANTHY, directrice du groupe scolaire, un représentant du Foyer Rural municipal. Les membres avec voix délibérative sont : Mme Sylviane BARITEAU, M. Bernard MIGNON, M. Jean-Michel GUICHETEAU et M. Thierry THIBAudeau.

**9-Constitution d'une servitude de canalisations souterraines.**

Pour permettre l'écoulement des eaux pluviales au lieu-dit « Les Chaumes » le Maire rappelle au Conseil que M. et Mme GAUTHIER ont autorisé la pose de buses sur leur terrain. Le Conseil prend donc acte qu'il y aura constitution d'une servitude de canalisations souterraines, au profit de la Commune, sur les parcelles suivantes appartenant à M. et Mme GAUTHIER :

sur partie de la AC 76 (43 ca)

sur partie de la AC 364 (35 ca)

sur partie de la AC 362 (47 ca)

Lors de la viabilisation d'un éventuel lotissement situé près de celui des chaumes, M. et Mme GAUTHIER demandent de prévoir celle de leur terrain en même temps. Le Conseil prend acte.

**10-Mise en souterrain du réseau France Telecom « Le Vieux Bourg-**

**La Croix » : examen de la convention.**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la Convention établie par France Télécom qui définit les accords et conditions de réalisation des prestations liées à l'effacement des réseaux chemin du Vieux Bourg – la Croix.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la présente convention et autorise le maire à la signer.

**11-Construction de trottoirs et pose de bordures RD114 : acceptation de l'estimation prévisionnelle définitive.**

Par délibération en date du 17 juillet 2001, la commune de Bussac sur Charente a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de pose de bordures et construction de trottoirs le long de la RD 114. Ce concours a été autorisé par M. le Préfet, le 27 août 2001. Après étude, la Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime propose une estimation prévisionnelle définitive s'élevant à 147 400,00 F hors T.V.A, soit 22 470,99€, aux conditions économiques du mois de juin 2001. L'ouvrage fait partie du domaine de l'Infrastructure. Il lui est affecté un degré de complexité 2. Le Conseil municipal accepte cette estimation qui devient l'estimation prévisionnelle définitive. Le taux de rémunération du service est de 6,92% qui multiplié par le coefficient représentant l'étendue de la mission, soit 0,90, conduit à un taux de rémunération de la mission de 6,23%. Le forfait de rémunération initial définitif est le produit de ce taux par l'estimation prévisionnelle définitive. Ce forfait est majoré de l'incidence de la taxe sur la valeur ajoutée.

**12-Effacement des réseaux BT et France Telecom : demande de mise à l'étude d'une 2<sup>ème</sup> tranche par le SDEER.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la 1<sup>ère</sup> convention avec le SDEER pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux concerne le Vieux-Bourg – La Croix ».

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une étude pour un 2<sup>ème</sup> lieu-dit de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter cet enfouissement de réseaux aux Guilloteaux et axes adjacents (Chemin des Pins, Chemin des Chaumes et Chemin des Barrats) tels que définis sur le plan joint qui sera adressé au SDEER.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour cette étude.

**13-Subvention sur amendes de police en 2002 : demande d'aide pour la pose d'abri-bus.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'installation d'abri-bus est une opération subventionnée au titre de la répartition des amendes de police.

Il propose de retenir à ce titre l'opération suivante :

- fourniture et pose d'un abri-bus au lieu-dit « Port-Berteau » et au lieu-dit « Le Pontreau » pour un même montant soit 24 812,00 F (3 822 €).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**14- Déclassement d'une voie communale au lieu-dit « Les Deux ».**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les éventuels acquéreurs de la maison

mise au 61 Chemin du Bois Morineau lui ont demandé le déclassement de la partie de la voie communale qui passe devant l'habitation. Le Conseil Municipal :

- 1) accepte le principe de déclassement de cette voie
- 2) souhaite que le Service des Domaines donne son avis sur la valeur de ce terrain
- 3) demande que le document d'arpentage et le plan de bornage soit à la charge du demandeur.
- 4) Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête
- 5) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir et signer tous les actes s'y afférents.

**15- Formation d'un employé en C.E.C : remboursement des frais de repas.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 28 août décidant de la prise en charge des repas de M. MOISY Alain pendant sa période de stage.

Le Conseil municipal décide de fixer le remboursement sur la base de 23,50 F (3,58 euros) le repas

**16- Rapport d'activité 2002 de la Communauté de Communes du Pays Santon.**

Le Maire informe l'assemblée délibérante que, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays Santon doivent avoir communication du rapport d'activités de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal, après lecture de ce rapport par Monsieur le Maire, constate qu'il n'y a pas de remarques à formuler.

<b>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2001</b>
---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1-Modification du temps de travail hebdomadaire.*
- 2-Décision modificative.*
- 3-Participation d'une employée à une manifestation communale :  
rémunération.*
- 4-Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.*
- 5-Bibliothèque municipale : tarif d'adhésion*
- 6-Mobilier de l'ancienne bibliothèque : cession à titre gracieux à la BDP.*
- 7-Questions diverses.*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 17 décembre 2001 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Excusé avec pouvoir : M. THIBAudeau pouvoir donné à M. DOURTHE.

M. Paul RAULT a été élu secrétaire de séance.

**1-Modification du temps de travail hebdomadaire.**

Le Conseil municipal

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 7-1,

VU le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire, le 30 novembre 2001.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

1°) Décide de maintenir la durée hebdomadaire de travail de chaque agent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

⇒ Pour les deux agents à temps complet, affectés à la voirie et aux bâtiments, 23 jours d'RTT incluant les ponts, leur seront octroyés. Les jours d'RTT ne seront pas cumulables avec les congés annuels. Les horaires hebdomadaires seront adaptés en fonction des saisons. Le protocole d'accord entre l'employeur et les salariés pourra être renégocié chaque année et notamment en 2002 s'il en est besoin. La régularisation des jours de RTT se fera au 31 mars de l'année N+1.

⇒ En ce qui concerne la secrétaire de Mairie la durée hebdomadaire de travail est portée de 32,5/39<sup>ème</sup> à 33/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002

		Temps de travail hebdo. au 31/12/2001	Temps de travail hebdo. au 01/01/2002	Aménagement et réduction du temps de travail
ALLAMARGOT Sylvie	Agent d'entretien stagiaire	17/39 <sup>ème</sup>	17/35 <sup>ème</sup>	Sans objet
ALLINAND Marie-Claude	Secrétaire de Mairie	32,5/39 <sup>ème</sup>	33/35 <sup>ème</sup>	Sans objet
FAVEAU Jean-Louis	Agent d'entretien voirie et bâtiments	39/39 <sup>ème</sup>	35/35 <sup>ème</sup>	39h par semaine 23 jours d'RTT
FERREIRA Maria	Agent administratif	30/39 <sup>ème</sup>	30/35 <sup>ème</sup>	Sans objet
FOUQUET Liliane	Agent d'entretien restauration	24/39 <sup>ème</sup>	24/35 <sup>ème</sup>	Sans objet
GELICUS Corinne	Agent d'entretien restauration	13/39 <sup>ème</sup>	13/35 <sup>ème</sup>	Sans objet
PASQUIER Stéphane	Agent d'entretien stagiaire voirie et bâtiments	19,5/39 <sup>ème</sup>	19,5/35 <sup>ème</sup>	Sans objet
PEAULT Ghislain	Agent d'entretien voirie et bâtiments	39/39 <sup>ème</sup>	35/35 <sup>ème</sup>	39h par semaine 23 jours d'RTT

## 2-Décision modificative.

Afin de pouvoir procéder au règlement de certaines factures qui clôturent l'exercice 2001, le maire propose au Conseil municipal le virement de crédit de la manière suivante :

C/61523 = + 6 000 F

C/022 = - 6 000 F

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

## 3-Participation d'une employée à une manifestation communale : rémunération.

Le Maire informe le Conseil municipal que Mme Carole BRETAUD, actuellement en CEC au sein du Groupe Scolaire, accepte de prêter son concours lors d'une manifestation municipale pour un dimanche de janvier 2002.

Les heures qui seront effectuées lui seront réglées au vu du contrat d'engagement qui sera pris juste avant la manifestation.

Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat.

## 4-Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture en date du 3 décembre et traitant de la professionnalisation des armées et de la suspension de la conscription qui entraînent une re-formulation des liens entre la Société française et sa défense.

C'est pourquoi le Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des Anciens Combattants, a décidé que soit instaurée, au sein de chaque conseil municipal, une fonction nouvelle de Conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le Conseil municipal désigne M. Jean-Luc MARCHAIS comme délégué à la défense. Il aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

## 5-Bibliothèque Municipale : tarifs d'adhésion.

Le maire rappelle au Conseil municipal que la nouvelle bibliothèque municipale vient d'ouvrir ses portes aux administrés de la Commune courant novembre. Actuellement, l'accès est à titre gracieux. En accord avec les bénévoles qui ont en charge la gestion de cette bibliothèque, le Maire propose au Conseil que le prix de la carte d'adhésion soit ainsi fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

- 4,00 € pour tout lecteur de 16 ans et +

Il précise que cette cotisation servira à financer la carte informatique nécessaire au bon fonctionnement du stock d'ouvrages.

Votants : 15 Pour : 11 Contre : 2

Abstentions : 2

## Informations municipales

---

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### 6-Mobilier de l'ancienne bibliothèque : cession à titre gracieux à la BDP.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien mobilier de la bibliothèque municipale n'était plus adapté dans les nouveaux locaux. Il fait savoir que la Bibliothèque Départementale de Prêt serait toute disposée à le récupérer pour équiper.

de nouvelles bibliothèques qui se créent dans les petites communes. Le Conseil municipal, constatant que cet équipement peut satisfaire la Bibliothèque Départementale de Prêt, décide de lui céder à titre gracieux

### 7-Questions diverses

Le Conseil municipal décide d'acquérir un adoucisseur d'eau qui sera installé au Groupe Scolaire.

Fais et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents

**Le 11 Mars , vous avez élu une nouvelle équipe municipale**  
***Un an plus tard, celle-ci vous propose une rencontre***  
***Lors d'une réunion publique***  
**Le 12 Mars 2002**  
**20h 30 salle municipale**

### A propos du bruit

Le Maire a été sollicité par certains habitants de la commune qui se plaignent de bruit.

Les causes en sont l'utilisation de certains engins de jardin ou de bricolage le week-end... et les chiens qui aboient toute la journée, voire la nuit, en l'absence du ou des propriétaires de l'animal.

Le conseil national du bruit recommande certains horaires pour la pratique de certaines activités, à savoir :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

***Nous vous remercions de respecter au mieux ces indications et de veiller au calme des animaux domestiques.***



## Etat civil



### Naissances

*Bussac-info est heureux de saluer la venue de :*

- Mathéo Thomas FAVRIAU né le 1<sup>er</sup> septembre, fils de M. et Mme Didier FAVRIAU, 1 chemin du Paviot
- Chloé KHOUNACH née le 9 septembre, fille de M. et Mme Karim KHOUNACH, 9A route de Beauchail
- Maëlle REIX née le 10 septembre, fille de M. et Mme Jean-Marc REIX, 13 chemin des Guilloteaux.
- Gabriel GAUTREAU né le 4 octobre, fils de M. Reynald GAUTREAU et Mlle Valérie BALDAN 137 oute du Val de Charente.
- Justine Alexia MOTHU née le 14 décembre, fille de M. et Mme Erick MOTHU, 2 hemin des Mailleaux.
- Dalma DOURSON née le 6 janvier 2002, fille de Mlle Laura DOURSON, 33 chemin des Pins.
- Léo LAVAUD né le 11 janvier 2002, fils de M. et Mme LAVAUD Stéphane 10, chemin des Motillons
- Agathe DAUNAS née le 12 janvier 2002, fille de Monsieur et Madame Olivier DAUNAS, 39 chemin des Chaumes.
- Tom MARQUISAUD né le 21 janvier 2002, fils de M. David MARQUISAUD et Mlle Christelle DELAGE, 11 chemin de la Grande Porte

### Mariages

*Bussac-info présente ses meilleurs voeux de bonheur à :*

- Lina FOUAD ALI MOHAMED et Alain LABORIE qui se sont unis le 1<sup>er</sup> septembre 2001
- Céline HENRY et Olivier MATHIEUX qui se sont unis le 22 décembre 2001.

### Décès

*Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :*

- Jacques MOÏSON, habitant 12 chemin de Port Berteau et décédé le 14 novembre 2001 à Bussac sur Charente
- Joseph Auguste Jean-Baptiste BILLAUD, habitant 64 chemin de Montvollant et décédé le 27 novembre 2001 à Bussac sur Charente.
- Aymeric René Pierre BRIDET, habitant à SAINTES et décédé le 28 novembre 2001 à Bussac sur Charente.
- Norbert PERRINEAU, habitant 60 chemin de la closnerie et décédé le 3 janvier 2002 à Saintes
- Claude MARTRENCAR habitant 20 chemin de la Grave et décédé le 5 janvier 2002 à Saintes.

## Recensement militaire

**Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.**

Jeunes gens nés en janvier, février, mars, avril 1986, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi que pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

**Changement d'horaires des sites  
de la Communauté de Communes du Pays santon  
A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002**

▪ **Déchetterie des Arcivaux :**

*Hiver (du 01/10 au 30/03)*

- Lundi et mardi : de 13h à 18h  
- du mercredi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

- samedi : de 8h30 à 18h

*Eté ( du 01/04 au 30/09)*

- Lundi et mardi : de 13h à 19h  
- du mercredi au samedi : de 8h30 à 19h  
- Le dimanche, été comme hiver : de 9h à 12h30

- du lundi au samedi : de 8h30 à 19h

Le dimanche, été comme hiver : de 9h à 12h30

Les déchets verts en grosses quantités sont à apporter à l'usine de Chermignac ;

▪ **Le dépôt de Le Douhet :**

Du lundi au vendredi sur rendez-vous :

**tél : 05.46.98.07.19**

Samedi : de 9h à 12h30

▪ **Dechetterie Saintes Ouest (zone de la Champagne St Georges) :**

*Hiver (du 01/10 au 30/03)*

- du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

- samedi : de 8h30 à 18h

*Eté ( du 01/04 au 30/09)*

▪ **Usine de traitement de Chermignac :**

*Hiver (du 01/10 au 30/03)*

- du lundi au vendredi : de 6h à 18h

- samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

Le compost est à votre disposition gratuitement dans la limite de 200 kg.

**PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Nom Prénom	Fonction	Jour	Horaires
Christophe DOURTHE	Maire	Jeudi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous
Françoise DURAND	1 <sup>er</sup> Adjoint (affaires sociales)	Lundi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous
Jean-Luc MARCHAIS	2 <sup>ème</sup> Adjoint (voirie)	Mercredi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous
Danièle PUBERT	3 <sup>ème</sup> Adjoint (affaires scolaires)	Vendredi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous
Paul RAULT	4 <sup>ème</sup> Adjoint (bâtiments)	Mardi	De 17 à 18 h et sur rendez-vous

Dans le N° 79 de Bussac Info nous communiquons un N° de portable pour joindre un élu en cas d'urgence.

En raison d'un problème technique relevant de l'opérateur, le N° (06 75 84 67 98) a été annulé.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

<u>HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC</u>	<u>MATIN</u>	<u>APRES-MIDI</u>
<b><u>LUNDI</u></b>	<b><u>9 H - 12 H</u></b>	<b><u>17 H - 18 H</u></b>
<b><u>MARDI</u></b>		<b><u>14 H - 18 H</u></b>
<b><u>MERCREDI</u></b>		<b><u>14 H - 18 H</u></b>
<b><u>JEUDI</u></b>		<b><u>14 H - 18 H</u></b>
<b><u>VENDREDI</u></b>		<b><u>14 H - 18 H</u></b>

## Nouvelles de l'école

### CONSEIL D'ECOLE DU 6 NOVEMBRE 2001

PRESENTS : Mme Ganthy, M. et Mme Ferrer, M. Coudray, Mme Boquet, Mme Pobelle, Mme Roumillac, M. Dourthe, Mme Pubert, Mme Breteau, M. Gaucher (successeur de M.Tournier, délégué départemental de l'éducation nationale), Mme Bruneteau, M. Bégaudeau, M. Bureau, Mme Perron, Mme Bariteau, Mme Moreau, Mme Guicheteau, Mme Roux.

EXCUSEES : Mme Guee, Mme Vincendeau, Mme Audoux  
SECRETAIRES : Mme Moreau, Mme Guicheteau, Mme Roux.

❑ LECTURE DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ECOLE DU 19 JUIN 2001.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

❑ INFORMATION D'ACTUALITE.

M. Le Maire nous explique que suite aux attentats du 11 septembre 2001 et dans le cadre du plan Vigipirate, les autorités préfectorales ont donné des consignes particulières de sécurité.

Ces consignes ont été renforcées depuis les vacances de la Toussaint. A savoir :

- Courrier : Procédure d'ouverture claire et précise.
- Surveillance des accès au public et au personnel.
- Contrôle des entrées de matériels dans l'établissement.
- Etablissement d'un périmètre de sécurité autour de l'école. Périmètre qui a été établi le 6 novembre, des barrières ont été installées le long du grillage (côté RD 114) jusqu'à la porte de la salle municipale.

❑ REGLEMENT INTERIEUR.

Il a été relu article par article.

Suite à un incident survenu lors d'une réunion parents- instituteurs, il a été rappelé que pendant ces réunions, les enfants seraient en garderie ou dans la classe avec leurs parents.

Un article est rajouté, visant à mettre l'accent sur un plus grand respect du cadre de vie :

« Enfants et adultes sont tenus de respecter les locaux dans lesquels ils séjournent et les matériels qu'ils utilisent. A ce sujet Mme Ganthy rappelle que les bases de l'éducation au respect des personnes et des biens matériels doivent être données par les parents eux-mêmes, même si par ailleurs les enseignants et le personnel d'encadrement travaillent à développer ce sens civique chez les élèves.

Approbation du règlement intérieur par le conseil d'école

❑ PROJET D'ECOLE.

❶ Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté.

Le réseau se compose désormais de 2 personnes, Mme Canciani et M. Buchart. Notons par ailleurs que depuis cette rentrée, il n'y a plus de psychologue scolaire rattaché au secteur Lemercier dont fait partie Bussac. Mme Joubert peut cependant intervenir en cas de nécessité mais aura une disponibilité plus faible que son prédécesseur vu l'étendue du secteur dont elle a désormais la charge.

❷ Accueil des enfants entrant en PS en 2001.

Pour faciliter cet accueil la rentrée dans la classe de Mme Boquet a été échelonnée sur 2 jours

Le 6 pour les MS et le lendemain pour les plus petits. Mme Canciani a pu assister à cette rentrée afin d'observer leur premier contact avec l'école.

Mme Canciani intervient maintenant 2 fois par semaine dans cette classe et participe aux ateliers.

## Informations locales

---

### ③ Groupes conversationnels MS, GS CP.

Groupes constitués de 4 à 7 enfants d'une même classe qui apprennent à parler ensemble et à s'écouter. Les enfants sont successivement pris en charge par la maîtresse, Mme Canciani et M. Buchard. Cette action devrait être menée jusqu'en février 2002

### ④ Aides ponctuelles individualisées en CE2.

Dans le cadre d'une évaluation nationale un bilan des acquis des 21 enfants en C.E.2 a été effectué. Il s'en est suivi la mise en place pour 8 d'entre eux d'un P.P.A.P (projet personnalisé d'aides et de progrès). L'objectif étant de cibler plus précisément les difficultés personnelles rencontrées par ces enfants et de mettre en place des actions individualisées pour les aider.

Cet encadrement de l'enfant se fait évidemment en étroite collaboration avec son maître et ses parents.

### ⑤ Information de dernière minute.

Dans une récente circulaire administrative plane l'ombre d'une remise en question de l'ensemble des actions conduites à l'école de Bussac par Mme Canciani et Mr Buchard. En effet d'après cette note d'information la durée d'intervention du R.A.S.E.D. dans une école donnée dans la circonscription devrait à présent ne pas excéder six semaines.

Or l'actuel engagement du R.A.S.E.D auprès de l'école de Bussac s'inscrit dans un des projets pédagogiques mis en place par les instituteurs, il a été établi pour une durée de 3ans (de septembre 2000 à juin 2003).

Mme Canciani pour sa part s'est dite déterminée à ce que cet engagement soit respecté et a fait part de la position solidaire de M. Buchard.

A l'unanimité les autres membres du conseil ont vivement soutenu cette démarche Les délégués des parents d'élèves ont demandé par ailleurs à être tenu informés au cas où le contrat initial ne serait pas respecté

## ❑ MISE EN ROUTE DU PROJET D'ECOLE

### ① 1<sup>er</sup> axe.

Travail sur l'expression orale.

- Mise en place avec le R.A.S.E.D. de groupes conversationnels (voir ci-dessus).
- Tenue d'un cahier de vie en PS et MS : on y trouve des propos de l'enfant sur ce qui se passe à l'école, sur ses copains... L'enfant emportant son cahier à la maison à l'occasion des vacances scolaires, c'est une source supplémentaire d'échanges entre parents et enfants.
- Projet cinéma : échange de courriers entre les élèves de CM2 et de 6<sup>ème</sup> en vue d'un projet cinématographique.

### ② 2<sup>ème</sup> axe.

La musique.

- Le chant : Mme Lebert interviendra le lundi matin pour toutes les classes (excepté les PS et MS à partir du mois de janvier.).
- Les percussions : Melle Richer intervient pendant 14 séances dans la classe des GS. CP

### ③ 3<sup>ème</sup> axe.

Prévention des difficultés scolaires, développement de l'autonomie et de la confiance en soi : aspect sportif.

- Jeu de raquettes : M. Prouzat intervient dans la classe de M. Ferrer le mardi après midi du mois de novembre au mois de février 2002.
- Tennis : M. Prouzat interviendra dans la classe de Mme Ganthuy du mois de mars au mois de juin 2002
- Orientation : M. Guéraud interviendra dans les classes de M.Ferrer et Coudray le lundi pendant 12 séances. Son intervention se clôturera par le trophée du jeune orienteur au HARAS de Saintes
- V.T.T. : M. Gueraud interviendra en partenariat avec la MAIF prévention pendant 12 séances. Sont prévues deux randonnées, la première étant fixée au 17 décembre

### ④ 4<sup>ème</sup> axe.

Réalisation d'une fresque murale sous le préau .

Actuellement, les enfants encadrés par les enseignants et une conseillère en arts plastiques réfléchissent sur divers thèmes de peinture. On s'oriente vers la réalisation de plusieurs panneaux pour mieux prendre en compte les différents ages des enfants.

## Informations locales

### □ RESULTATS AUX EVALUATIONS NATIONALES.

En CE2 : les 21 élèves étant répartis dans deux classes, on a 2 taux de réussite. En français : 58.6% et 52.3%, en mathématiques : 64.8 et 64.7%. Rappelons qu'au vu de leurs résultats huit élèves font l'objet d'un P.P.A.P..M. Ferrer souligne à cette occasion qu'au-delà de l'évaluation du niveau d'un enfant, l'observation des progrès réalisés au cours de sa scolarité reste essentielle.

En 6<sup>ème</sup> : (élèves scolarisées en CE2 en 2000/2001 à Bussac) : français : 74.6%, mathématiques : 74.3%

Les taux de réussite nationaux ne sont pas connus à ce jour en raison d'une grève nationale de directeurs d'école.

### □ AMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE.

Les instituteurs doivent poursuivre l'analyse des besoins, présenter un avant projet à M.Dourthe et Mme Pubert. Le projet élaboré devant être mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

### □ QUESTIONS DIVERSES.

Mme Ganthly informe qu'aucune enveloppe adressée aux délégués des parents d'élèves n'a été déposée dans la boîte à lettres de l'école.

Suite à des demandes de parents pour une présence accrue d'A.T.S.E.M. dans la classe de Mme Boquet, M. Le Maire souligne que le recrutement de personnel A.T.S.E.M. n'est pas du ressort de la mairie mais de la communauté des communes et que comparaisons faites avec les autres écoles, l'école de Bussac est très correctement pourvue en A.T.S.E.M..Il est donc illusoire de pouvoir espérer une augmentation de l'effectif. Il précise que la répartition des A .T.S.E.M au sein de l'école relève de l'autorité et du pouvoir de décision de la Directrice, Madame Ganty.

### □ EFFECTIFS, REPARTITION, PREVISION POUR 2002/2003.

A ce jour, les prévisions portent sur un total de 108 élèves répartis de la façon suivante :

PS : 10 enfants	CP : 12 enfants	CM 1 : 21 enfants
MS : 15 enfants	CE 1 : 8 enfants	CM 2 : 16 enfants
GS : 15 enfants	CE 2 : 11 enfants	

Le conseil d'école s'est terminé à 20h30.

Les secrétaires

La directrice

Le Maire

## Le nettoyage d'automne

Comme chaque année depuis trois ans, le dernier samedi de septembre, la classe de CM1-CM2 participe à l'opération « Nettoyons la nature » organisée par les magasins Leclerc et la communauté de communes de Saintes.

Le samedi 29 septembre, nous nous sommes équipés avec les ponchos « Nettoyons la nature », et nous avons formé des équipes de 4 ou 6. Nous n'avons nettoyé qu'autour de l'école, le trottoir, la cabine téléphonique ( Ouh la la ! Qu'est ce qu'elle était sale !), le parking, les alentours de la salle municipale, des tennis, du stade, de la cabane de la pétanque et l'espace vert. Nous avons encore ramassé de tout, des papiers, paquets de cigarettes, sacs plastiques, bouteilles, et toutes sortes d'autres

choses. Nous avons réussi quand même à remplir trois grands sacs poubelles.

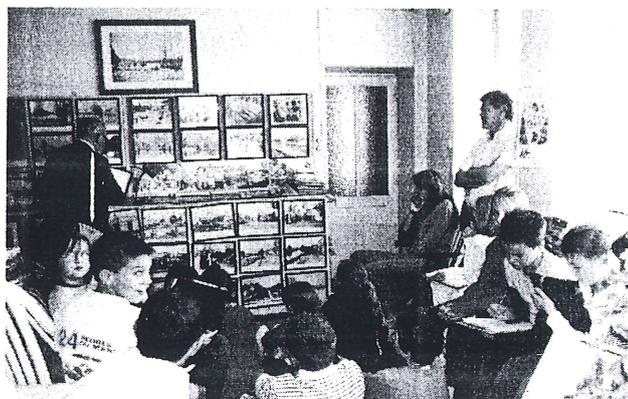
Si chacun, habitant ou personne de passage, respectait son environnement, la commune serait quand même plus propre et toute la planète en profiterait. Quel exemple pour nous les enfants !



### Notre sortie à Saint Savinien

Le 16 octobre, toute la classe est partie le matin à neuf heures pour Saint Savinien où nous devions travailler sur les paysages fluviaux. Nous avons eu un parcours à faire, avec des lieux d'arrêt et des observations à noter. D'abord, nous sommes allés au port de plaisance découvrir les bateaux puis nous avons pris les quais jusqu'au pont. Là nous avons vu la règle qui permet de mesurer la hauteur d'eau ; ensuite, nous avons visité l'île de la Grenouillette entre la Charente et le canal en commençant par les pelles du barrage sur le canal, l'écluse, les aménagements touristiques, le barrage sur la Charente. Ouf ! C'était l'heure de manger. Comme il faisait très beau, nous nous sommes installés dans l'aire de pique-nique.

A deux heures, nous sommes remontés en haut du village pour aller rencontrer Monsieur Albert Brient qui a répondu à toutes nos questions sur la vie autrefois au bord de la Charente. Il nous a montré sa collection de cartes postales sur Saint Savinien. Il a beau avoir 95 ans dès qu'on lui posait une question, il cherchait la réponse dans tous ses cahiers, et il la trouvait toujours !



### Poney club

Le mardi 16 octobre 2001, les enfants de la classe de CE1 et CE2 de l'école Gustave Courbet de Bussac sur Charente sont partis au poney club de Charron.

Sébastien, le moniteur du club, a accueilli les enfants.

Sébastien s'occupe des chevaux et des poneys. Il apprend aux enfants et aux adultes à monter à cheval.

Les enfants ont visité le poney club. Il y avait une écurie, des boxes, une sellerie, un manège, une carrière et des prés.

Les chevaux se reposent à l'intérieur de l'écurie dans leur box. La sellerie est à côté de l'écurie, c'est l'endroit où les cavaliers rangent les selles, les harnais, les brosses, les étrilles, les cure-pieds et les bombes.

Le manège est couvert. Le sol du manège est recouvert de sable pour que les cavaliers ne se fassent pas mal en tombant.

La carrière n'est pas couverte, le sol est aussi recouvert de sable. Il y avait des obstacles.

Les enfants étaient nombreux. Le moniteur a fait deux groupes. Le premier groupe est allé faire une promenade pendant que le deuxième groupe regardait le maréchal – ferrant.

Pour ferrer les chevaux, le maréchal – ferrant enlève les fers usés et il en remet des nouveaux. Il met le pied du cheval sur son genou, nettoie et taille le sabot. Il fait chauffer un fer dans le four. Il utilise une enclume pour taper sur le fer et lui donner la même forme que le sabot. Il enfonce des pointes dans le sabot pour faire tenir le fer.

Les enfants ont pansé les poneys. Ils leur ont curé les pieds, démêlé la crinière et la queue, brossé le ventre et les jambes. On peut passer sous la tête du poney mais il ne faut ni passer sous le ventre ni derrière le poney.

Les enfants ont sellé les poneys. Ils ont posé la selle sur leur dos. Ils les ont sanglés. Ils ont mis le mors dans la bouche pour mettre le filet puis ils sont montés sur les poneys. Le moniteur leur a fait faire une grande promenade sur des petits chemins au milieu des champs. Sébastien leur a expliqué qu'il fallait se pencher en arrière dans les descentes et en avant dans les montées. Les cavaliers pouvaient lâcher les rênes, deux autres enfants les tenaient de chaque côté du poney. Régulièrement ils changeaient de poney. Il fallait toujours monter ou descendre du côté gauche. A côté une carriole transportait deux ou trois enfants à la fois. Les enfants tenaient les guides.

Après la première promenade, les deux groupes ont changé d'activité.

Après la deuxième promenade, les enfants ont dessellé les poneys. Ils ont enlevé la selle et le filet pour les ranger dans la sellerie. Ils ont emmené les poneys dans la stabulation.

A midi, les enfants ont donné à manger aux chevaux, ils ont porté des seaux de granulés. Les chevaux étaient agités et turbulents parce qu'ils avaient faim. Ils hennisaient. Le cheval, Hardi, tapait dans la porte du box.

Après avoir donné à manger aux chevaux, les enfants ont pique-niqué près d'une ancienne charrette et d'un chalet.

L'après midi, le moniteur a mis deux chevaux en liberté. Ils sautaient et galopaient dans la carrière. Ensuite Sébastien a fait travailler un cheval. Il a commencé par échauffer Enzo au pas, au trot, au galop puis il a sauté des obstacles.

Le car est arrivé. Les enfants ont dit au revoir à Sébastien puis ils sont repartis à l'école.

## Nouvelles de la bibliothèque

*Adresse* : bibliothèque municipale  
1 chemin de Grand village (au bout de l'école, face au secrétariat de la Mairie)  
*Tél.* : 05 46 97 18 14  
***Ouvert au public* : mercredi et vendredi, de 16h30 à 19h.**

Nous qui l'aménageons dans ses nouveaux locaux et en prenons soin, nous nous y sentons bien, à tel point que nous avons du mal à la quitter. Nous aimerions vous la faire connaître. On n'est pas obligé de s'inscrire, ni de sortir un livre ou une vidéo, on peut visiter, consulter sur place, venir bavarder au chaud, consommer au choix livres pour enfant, documentation, bandes dessinées, romans, regarder les photos, rêver d'aventures, dévorer un policier (un roman policier !).

Rien à voir avec l'ancienne bibliothèque : c'est clair, neuf, bien approvisionné grâce aux fonds municipaux et ceux obtenus à la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt).

***A PROPOS* : passage du bibliobus (camion BDP)  
le vendredi 25 janvier au matin.**

**Bébés à la bibli** : Des séances spéciales « bébés à la bibli » pour les 3 mois-3 ans et leurs accompagnants ont lieu régulièrement le vendredi matin par groupe de 7 à 8 enfants. Si intéressé, prendre contact.

**Une boîte à idées** attend sur place les suggestions des lecteurs.

**Des expositions** illustreront différents thèmes au cours de l'année. Actuellement : livres de Noël.

**L'inauguration** officielle de la bibliothèque devrait avoir lieu début 2002.

**Quelques droits imprescriptibles du lecteur** vus par Daniel Pennac :

Le droit de ne pas lire, de sauter des pages, de ne pas finir un livre, de relire, de lire n'importe quoi, n'importe où...

### Aperçu en vrac :

Bibliographies de Théodore Monod à Loanna, bandes dessinées de Titeuf à Agripine et Carmen Cru, Tolkien et Harry Potter, recettes de cuisine, déco, techniques de pêche, de chasse, point de croix, voyager en Grèce, à Tombouctou, sur les côtes charentaises, encyclopédies diverses, romans du terroir, le baudet du Poitou, le dernier livre d'Amélie Nothomb, jardinage, techniques d'aquarelle, comment faire une demande d'emploi, élever son chat, une fourmière, comment faire une cabane, communiquer par code secret, science fiction, explorations, les derniers prix Goncourt et Renaudot... des CD, K7 et vidéo.

***Lecture = liberté : dans les régimes autoritaires, on commence toujours par brûler les livres et museler la presse.***

Marie-Christine Pommier

### AVIS DE RECHERCHE

Si les mots **informatique, logiciel, internet**  
vous passionnent  
Si vous vous sentez capable de créer ou de guider  
et d'initier d'autres personnes  
Prenez contact avec les bénévoles  
de la bibliothèque...



## Le point sur les travaux

Un des logements communaux, situé derrière l'école, vient de bénéficier de rénovations importantes suite au départ des locataires.

Des travaux d'isolation, de chauffage, d'électricité et de peinture ont été effectués afin de pouvoir le remettre en location dans des conditions optimales.

Dans le dernier numéro de Bussac info, nous annonçons l'imminence de la pose de neuf points d'éclairage public supplémentaires... C'était sans compter sur les imprévus rencontrés par l'entreprise qui doit réaliser ces travaux.

Les dernières nouvelles prévoient une installation pour fin 2001 ou tout début 2002.

Les problèmes d'écoulement d'eau dans le lotissement et chemin des Chaumes devraient trouver une solution grâce à la pose d'un busage entre le chemin et le fond du lotissement pour canaliser l'eau jusqu'au réseau d'eaux pluviales existant.

Le programme annuel d'entretien de la voirie communale a été réalisé cet automne par le Syndicat des chemins. Trois voies communales ont été gravillonnées. Il s'agit des chemins de la Rétorie, de la Piffeterie et des Berteaux.

Ce même syndicat a également été sollicité pour venir effectuer un balayage de certaines voies de la commune à l'aide d'une machine.

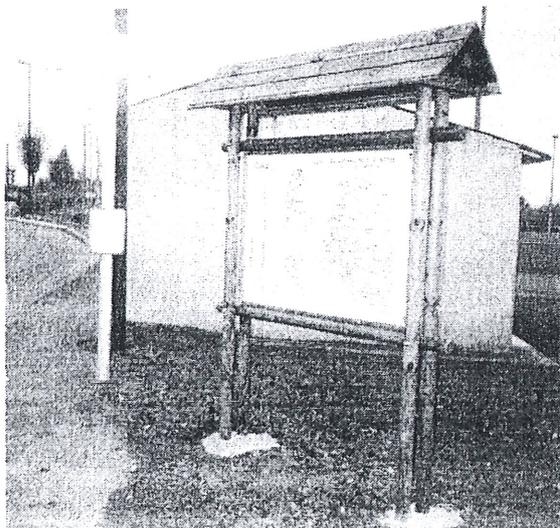
Le chantier réalisé sur la commune par l'entreprise U.E.I.R., travaillant pour le compte d'EDF, et qui consiste en la mise en souterrain des lignes moyenne tension touche à sa fin. Il a pris un peu de retard par rapport au planning initial à cause de difficultés rencontrées sur le terrain, en particulier par la nature des sols.

Des travaux importants doivent être entrepris pour remettre en état la voirie, les accotements, les fossés et la piste cyclable.

Ce chantier n'a pas été sans créer de nombreux désagréments pour les riverains concernés, sans compter le comportement de certains conducteurs d'engins malgré les remontrances faites par M. le Maire.

La fin de ce chantier devrait coïncider, à quelques jours près, avec l'ouverture des travaux attendus depuis des mois dans le secteur de la Croix et le Bourg. En effet, vers la mi-janvier, la mise en souterrain des réseaux devrait débiter.

L'équipe municipale précédente avait lancé la réalisation de plans de la commune par l'intermédiaire du Syndicat de Pays de Saintonge Romane. Ces panneaux ont été livrés et, ajoutés aux anciens, ils ont permis la pose de plans aux entrées de la commune sur la départementale 114, mais aussi sur la départementale 234 (chez Tessier) et devant la salle municipale. Nous espérons ainsi que les visiteurs de passage sur notre commune sauront se repérer plus facilement.



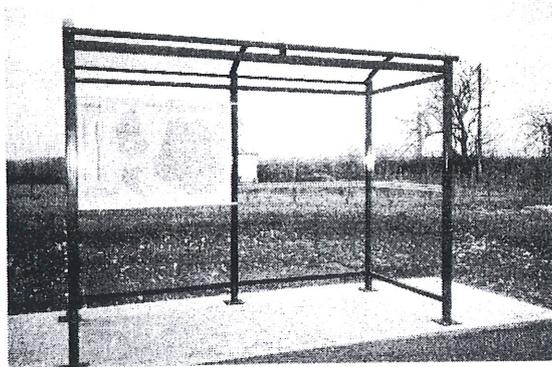
*Depuis la tempête de décembre 1999, le chemin rural de Charmeneuil au Paviot était encombré par de nombreux arbres.*

*Il vient d'être dégagé par les employés communaux, après l'intervention d'un géomètre expert, mandaté par la commune, chargé d'en préciser les limites exactes.*

### Communiqué de M. le Sous-Préfet de Saintes

La sous-préfecture de Saintes est équipée d'un nouveau central téléphonique depuis le 27 novembre 2001. Ce nouveau matériel est couplé à un serveur d'informations permettant au public d'obtenir, sans passer par une standardiste, des renseignements précis sur la délivrance des titres.

Le numéro d'appel reste identique : **05.46.92.37.00**



## PROPOSITION D'ARTICLE POUR LES BULLETINS COMMUNAUX



### **Mobilisation autour du logement ...**

**OPAH ...** pour Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. En adhérant à ce programme lancé par la Communauté de Communes du Pays de Santon, notre commune se donne les moyens d'améliorer l'état et le confort de nos logements anciens.

En effet, de nombreuses possibilités d'aides financières en faveur des propriétaires privés souhaitant moderniser et équiper un logement ancien seront disponibles dès la fin du premier trimestre 2002.

Ces aides seront attribuées, suivant des critères définis par la loi, aux propriétaires vivant dans leur propre logement aussi bien qu'à ceux qui y ont installé des locataires ou possèdent un logement vacant qu'ils entendent louer.

C'est une opportunité rare qui est donc offerte aux habitants de notre commune : l'OPAH ne durera que trois ans ... Mais pas de panique pour autant ! Les demandes de subventions ne pourront être faites qu'à partir de l'année prochaine.

Dans l'immédiat va se dérouler toute la phase d'estimation des besoins. Une enquête auprès des propriétaires de la Communauté de Communes va être menée en ce sens. Les propriétaires de logements anciens recevront un questionnaire d'ici la fin du mois d'octobre. Ils devront le retourner au bureau d'étude chargé de l'enquête. Les propriétaires n'ayant pas reçu de questionnaire et souhaitant participer à l'enquête auront la possibilité d'en retirer un à la mairie. Les résultats permettront de réserver les sommes attribuées à notre territoire pendant 3 ans auprès des organismes qui apporteront les subventions.

C'est de la mobilisation de tous que dépendra le montant de subventions dont bénéficieront les propriétaires de notre commune. Et nous avons tout intérêt à ce que cette opération réussisse.

**Calamites agricoles, inondation prairies - hiver 2000/2001**  
**Dossier à retirer en mairie, il devra être redéposé avant le 10 février 2002.**

## CCAS

**Vous êtes aveugle ou malvoyant :  
des convertisseurs vocaux Euros/Francs  
sont disponibles gratuitement  
à votre intention.**

Dans le cadre du programme Euro-Vision, le ministère de l'économie et des finances offre ces convertisseurs vocaux avec une fonction « rendu monnaie » très pratique ! Vous pouvez également bénéficier d'une séance d'information adaptée.

Pour vous permettre d'en bénéficier, vous devez vous faire connaître en Mairie auprès de Françoise Durand, Maire-Adjoint chargée des affaires sociales.

### Aide aux devoirs



Le service d'aide aux devoirs a démarré le 23 octobre dernier. Deux jeunes bussacais, Frédéric BRIAND et François DOURTHE, actuellement en classe de terminale, ont répondu à notre appel à candidature et nous les en remercions. Ils assurent chacun une séance par semaine le mardi soir et le jeudi soir. Nous vous rappelons que l'aide aux devoirs concerne les enfants scolarisés de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

### Des bûches ...(ver)glacées !

Le Samedi 22 décembre, toute l'équipe municipale et le CCAS s'étaient donnés rendez-vous à 9h30 pour la traditionnelle distribution des bûches de Noël à nos aînés, mais le verglas empêcha tout le monde de prendre sa voiture !! Les élus furent tout de même occupés toute la matinée à pallier aux problèmes consécutifs au gel, notamment aux guilloteaux où une conduite d'eau avait cédé ! La RESE, malgré sa bonne volonté, pouvait déplacer des hommes mais, vu l'état des routes, pas les engins de terrassement nécessaires aux travaux à accomplir !

Sollicité, Christian COLINET accepta de venir aussitôt, et avec l'aide des agents de la RESE, l'eau coula à nouveau aux robinets. Merci encore !

L'après-midi, les routes étant devenues praticables, la distribution put enfin avoir lieu ... en toute sécurité !

Merci à Thierry Monget et Madame pour les thermos de café préparés à l'intention des automobilistes bloqués dans leurs voitures (et les gendarmes).

### Noces d'or

Le 29 septembre 1951, Paulette 19 ans, a dit oui à Yvon LETURQUE, 22 ans, dans une petite église du département de l'Aisne.

Après avoir vécu et travaillé à Reims pendant 17 ans, elle dans un grand magasin, lui dans une entreprise de mécanique agricole, ils décidèrent de continuer leur chemin en Afrique, où Mr LETURQUE était formateur. Ils ont donc résidé à Abidjan pendant 11 ans. C'est en 1983 que nos deux voyageurs se sont fixés dans notre commune de BUSSAC pour une retraite bien méritée. La Charente-Maritime ne leur était pas inconnue, puisqu'ils venaient en vacances chaque année à Chaniers depuis 1957.

Depuis ils coulent des jours heureux, partagés entre la pêche, les fleurs, la marche et les mots croisés. Une harmonie que nous leur souhaitons la plus longue et paisible possible.

Mme et Mr LETURQUE ont été touchés par la délicate attention du CCAS et de la Municipalité, qui, au nom des Bussacais, leur ont remis un bouquet de fleurs et une bonne bouteille.

### Noël solidaire



62 bussacais ont pu assister à la séance de cirque du 9 décembre, placée sous le signe de la solidarité ! Un spectacle varié avec des artistes de qualité.. Nos remerciements au CCAS de Saintes qui a permis aux CCAS de la Communauté De Communes qui le souhaitaient, de pouvoir participer à cette opération .

Un 11 Novembre  
au rythme de l'accordéon..



Quel succès ! Nous n'avons pas regretté d'avoir choisi Eliane MARGELLI et son orchestre pour animer le repas des aînés de Bussac. Plus de 120 personnes se sont retrouvées sur la piste de danse au son de l'accordéon. Les musiciens ont su mettre une ambiance chaleureuse avec la variété des morceaux choisis, leur humour, leurs costumes, leur talent, bref, tout y était....et cela après un excellent repas bien arrosé !.

Les échos élogieux qui ont suivi nous ont fait plaisir...



1<sup>er</sup> janvier 2002 :

Mise en place de l'APA

*Allocation Personnalisée d'Autonomie*

*La PSD\* n'est plus.....Bienvenue à l'APA\*\* !*

En quelques mots...

- Cette allocation, créée pour aider les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie peut être attribuée aussi bien dans le cadre d'un maintien à domicile que dans un hébergement en établissement.

- La demande est à instruire au CCAS de la commune de résidence qui transmet ensuite au président du conseil général.

- Son attribution n'est pas soumise à condition de ressources, mais au delà d'un certain niveau de revenus, une participation aux dépenses est demandée au bénéficiaire .

Son montant varie en fonction du degré de dépendance et du montant des ressources de la personne âgée.

- L'APA n'est pas un complément de ressources que le bénéficiaire utilise pour les dépenses de son choix. Elle doit être intégralement affectée à des dépenses prédéfinies dans un plan d'aide personnalisée proposé par une équipe médico-sociale.

- Les sommes servies au titre de l'APA ne font l'objet d'aucun recours sur succession

- Des mesures transitoires ont été prises pour les bénéficiaires actuels de l'ACTP (choix après 60 ans entre ACTP ou APA) et de la PSD (transformation en APA d'un même montant, dans l'attente d'un

- examen des droits).

- A noter que les nouveaux bénéficiaires de l'APA, antérieurement bénéficiaires de l'ACTP, PSD ou services ménagers, ne pourront voir leurs droits réduits ou supprimés.

**Pour tout renseignement  
complémentaire, prendre rendez-vous  
avec Françoise DURAND, Maire-  
Adjoint aux affaires sociales.**

.\* Prestation Spécifique Dépendance

.\*\*Allocation Personnalisée d'Autonomie

.\*\*\*Allocation Compensatrice Tierce Personne



Réunion du 8 novembre 2001 (voir page 30)

### Formation Euro-Bussacaise



Le 22 octobre dernier, le CCAS avait proposé aux retraités Bussacais de suivre une formation EURO, animée par un « euro-formateur », chargé de sensibiliser, accompagner et sécuriser les participants avec l'aide d'outils pédagogiques mis à disposition par le ministère de l'économie et des finances.

Une quinzaine de bussacais avaient répondu présents et ont été très attentifs à toutes les explications qui leur ont été données.

Sur inscription, et sous réserve d'un nombre suffisant, nous pouvons organiser une nouvelle réunion.

Que les personnes intéressées se manifestent en mairie.

#### **Ce qui a changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 :**

- **Interdiction d'émettre des chèques en Francs.** Vous devez détruire les chéquiers qu'il vous reste. Par contre, vous pouvez encore encaisser des chèques en francs émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.
- **Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 17 février :** vous pouvez encore payer avec des pièces ou des billets en francs, mais la monnaie vous sera rendue en euros.
- **A compter du 18 février 2002 :** Tous vos achats devront être effectués en euros. Il sera possible d'échanger vos Francs auprès des organismes bancaires (uniquement) jusqu'au 30 juin 2002.
- **ATTENTION :** Aucun de vos contrats ne pourra être modifié à l'occasion du passage à l'euro.

**Un n° est à votre disposition pour toute question concernant l'euro**  
**08 10 22 20 22** (prix d'un appel local)

### Transport gratuit pour les titulaires du FNS (Fond National de Solidarité)

Depuis plusieurs années, le Conseil Général de la Charente-Maritime a décidé d'accorder la gratuité de transport sur toutes les lignes interurbaines de voyageurs aux personnes âgées de plus de 60 ans, titulaires de l'allocation supplémentaire (FNS).

Cette mesure permet d'une part de contribuer à rompre l'isolement trop fréquent des personnes âgées surtout lorsqu'elles sont domiciliées en zone rurale et d'autre part, de promouvoir les transports publics de voyageurs.

Depuis le mois de juillet 2000, un système de bons à échanger a été mis en place. Cette aide a été reconduite pour l'année 2002 et les bons sont à retirer en Mairie.

Sur sa présentation dans le car, il sera délivré à chaque personne un billet sans paiement préalable.



# Ça s'est passé à Bussac...

## Galerie d'art

La commune a reçu du 30 août au 10 septembre 2001 un salon de peinture orchestré par la « Palette de Saintonge ». Pour la troisième année consécutive, Bussac sur Charente a ouvert ses portes à l'art pictural et à ses représentants les plus enthousiastes. Les murs de la salle des fêtes se sont parés de 130 tableaux attestant d'un engouement évolutif pour les tendances les plus variées. Le vernissage a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2001 en présence de M. Dourthe le maire, de M. Sence président de la « Palette de Saintonge » et de nombreux invités.

Au cours de cette cérémonie, différents prix ont été décernés :

- Prix huile : 1- Jean Reboux pour « Abbaye de Sablonceaux »  
2- Philippe Guilloiseau pour « Le Morbihan »  
3- Ghislaine Berthonneau pour « Reflet d'eau »
- Prix aquarelle : 1- Yvon Groleau pour « Porte cochère »  
2- Bruno Audouin pour « La Charente »  
3- Géraldine Baillou pour « St Jean d' Angély »
- Prix pastel : 1- Jean Pierre Farnier pour « Agonie d'un été »  
2- Anne Sabiron pour « La fumeuse de choroot »
- Prix sanguine : 1- Gabriel Boulestier pour « Le pigeonier de Bussac »
- Prix public : 1- Gabriel Boulestier  
2- Myles Craston  
3- Lydie Berger

Cette exposition a rencontré un vif succès ; l'expérience est à renouveler dans les années futures.

## Le don du sang



Le 20 octobre, 21 personnes ont accompli un geste de solidarité en donnant leur sang à la salle municipale de Bussac.

Pour une première collecte, la Municipalité et l'Etablissement français du sang sont satisfaits et *espèrent faire mieux la prochaine fois*.

Rappelons que pour donner son sang, il suffit d'être en bonne santé, âgé de 18 à 65 ans ; il n'est pas nécessaire d'être à jeun !

**A NOTER : Prochaine collecte à Bussac prévue le 23 Mars 2002 de 8h30 à 12h30 salle municipale.**

## Association Mélodie

Comme tous les ans à cette époque, le Championnat d'Europe d'Orgue et d'Accordéon a eu lieu. Cette manifestation se déroulait à Angers le samedi 3 novembre et réunissait plus de mille concurrents venus de toute l'Europe. Cette année, l'enjeu était exceptionnel pour nous car deux bussacais se présentaient aux épreuves :

**M<sup>lle</sup> Maulavé Cindy** en Accordéon a obtenu en catégorie Amateurs A un 1<sup>er</sup> prix Coupe avec 90% des points.

**M<sup>lle</sup> Labbé Emmanuelle** en Orgue se présentait en catégorie « Champion d'Europe ». Ils étaient 5 candidats pour ce titre : 20 minutes de présence sur scène pour interpréter 3 morceaux imposés et 2 au choix du candidat. **Emmanuelle a obtenu le titre de Championne d'Europe d'Orgue 2001.**

Les félicitations s'imposent donc pour cette jeune fille couronnée de succès grâce à son travail assidu depuis de nombreuses années.

Véronique Gaudin

### Une Ministre à Bussac, le 8 novembre 2001 !



Mme GUINCHARD-KUNTSLER, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Agées, a animé une séance de travail organisée à Saintes, à la Sous-Préfecture par Jean-François MONTEILS, Sous-Préfet et Jean ROUGER, Député ; les professionnels de l'aide à domicile et de la formation, étaient réunis, afin d'évoquer les perspectives d'emplois créés par la prochaine mise en place de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.).

Elle a ensuite été accueillie à la salle municipale de Bussac par le Maire et l'Equipe Municipale, le Député Jean ROUGER, le Préfet Christian LEYRIT. Les Elus, Maires, Conseillers Municipaux, Généraux et Régionaux étaient nombreux dans la salle..

Des professionnels, mais aussi des personnes concernées par le sujet ont assisté à cette réunion de deux heures ; chacun aura apprécié la qualité, la rigueur, et la connaissance du dossier dont Madame la Ministre a fait preuve.

Devant une assistance très attentive, elle a expliqué, avec pédagogie et précision, le projet du Gouvernement en direction des personnes dépendantes :

**L'A.P.A.** concerne les gens de plus de soixante ans, elle est un droit fondamental de la personne, et son attribution est fonction de l'état de dépendance et des revenus de l'individu.

Mme La Ministre a répondu à plusieurs questions et, après un repas rapide pris à l'école Gustave-Courbet, elle est repartie sur Bordeaux .

### Concert à l'église

Le duo Claire Mussat-Frédéric Chauvigné s'est produit à Bussac, le dimanche 18 novembre devant une assistance de plus de 100 personnes .

Le soutien de la Coop Atlantique a permis l'organisation de ce concert qui a ravi les spectateurs présents . La chanteuse a montré ses qualités de voix et de diction , et le pianiste nous a fait découvrir plusieurs de ses compositions .

Ce fut un bon moment .

Merci à Jacky Pouponnot qui a préparé l'église (surtout le chauffage !)

### Alerte à la bombe à Bussac

Vendredi soir, il fait nuit et froid....Les trains sont bloqués en gare, les voyageurs seront en retard... le Maire, les gendarmes et les agents des services de sécurité de la SNCF inspectent les voies et les abords immédiats.

Ceci a duré deux heures...avant que les autorités décident de laisser repartir les trains.

Le Maire, comme les responsables de la SNCF, a déposé plainte contre X « pour trouble à l'ordre public ».

## Informations locales

### Quand deux équipes municipales se rencontrent, elles se racontent ...

Le 3 décembre, les conseillers municipaux de **Bussac** et **St Vaize** se sont réunis pour évoquer les dossiers de Rochefollet et du centre de loisirs ; la discussion a aussi porté sur les prestations offertes aux enfants de moins de trois ans.



Cette séance est une première et les deux conseils ont décidé de se réunir deux ou trois fois l'an pour faire avancer les dossiers qui concernent les deux communes .

### Une Bussacaise à l'honneur



Emmanuelle Labbé a toujours voulu faire de l'orgue mais son professeur, (**Véronique Gaudin** de Bussac) lui avait fortement conseillé de faire deux ans de piano avant de se tourner vers l'orgue électronique. Voyant grandir sa passion pour cet instrument, **Mr Dominique de Martel** (titulaire de l'orgue de l'Abbaye aux Dames) lui apprend à jouer sur un orgue d'église et lui conseille fortement de s'inscrire en 1998 au Conservatoire de Musique de Saintes pour y prendre des leçons de solfège et d'orgue d'église. Entre ses études et ses cours de musique, elle trouve le temps :

- d'animer certaines messes du dimanche aussi bien à Bussac qu'à l'Abbaye aux Dames,
- de faire des stages de musique liturgique à Poitiers,
- d'animer des célébrations de mariages,
- de participer à la traditionnelle messe de Noël à Bussac,

- d'apprendre le clavecin au Conservatoire avec **Yannick Varlet**,

- et de participer à des concerts publics à l'orgue de l'Abbaye aux Dames.

Suite à de nombreux concours organisés par le C. A. M. P. C. et le C.E. A, elle a obtenu au plus haut niveau :

- un premier prix diplôme d'honneur à Poitiers en mars 2000

- un premier prix, coupe et le titre de Champion d'Europe d'orgue 2001

à Angers, en novembre 2001

Ayant appris qu'Emmanuelle avait eu le titre de Champion d'Europe d'Orgue 2001, Mr le Maire de Bussac a décidé de la mettre à l'honneur en la faisant participer à l'arbre de Noël de Bussac.

Elle a été très agréablement surprise de la demande et elle y a répondu aussitôt avec grand plaisir. De plus, lorsqu'on lui a remis un joli bouquet de fleurs, elle a été très touchée par ce geste délicat et plein d'attentions.

En tout début d'après-midi, Emmanuelle a interprété seulement deux morceaux :

**un de Mozart "Lison dormait" et un d'Adalberto Guzzini "Jazzman swing"**

car elle avait un concert d'orgue d'église à l'Abbaye aux Dames à 17 heures et le temps était compté.

Que de temps passé devant ces touches noires et blanches pour arriver à un tel niveau ! Bravo Emmanuelle pour tous ces bons résultats et continue de nous faire rêver...

Ta Famille.

### Honorariat

Le 12 octobre 2001, dans la salle municipale, Guy CHAPUIS et Jean DANIAUD ont été honorés en présence de Philippe MARCHAND, ancien Ministre, et de Jean-François MONTEILS, Sous-Préfet de Saintes.

Les conseillers municipaux des précédentes Equipes municipales, les administrateurs du foyer rural, le personnel de la commune assistaient à la cérémonie.

Guy Chapuis a été nommé Maire Honoraire et le Sous-Préfet l'a décoré de la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, au terme de ses quatre mandats de Maire.

Jean Daniaud a été nommé Maire-Adjoint Honoraire après trente six ans de vie municipale.

Les deux hommes, manifestement émus, ont associé, dans leurs discours de remerciements, leurs épouses respectives et leurs enfants, qui ont discrètement partagé ce si long chemin.

Bussac Info s'associe à cet hommage



### Alors, la paix viendra...

Si tu crois qu'un sourire est plus fort qu'une arme,  
Si tu crois à la puissance d'une main offerte,  
Si tu sais regarder l'autre avec un brin d'amour,  
Si tu sais préférer l'espérance au soupçon,  
Si tu estimes que c'est à toi de faire le premier pas,  
Si tu peux te réjouir de la joie de ton voisin,  
Si pour toi l'étranger est un frère qui t'est proposé,  
Si tu sais donner gratuitement un peu de ton temps par amour,  
Si tu peux accepter qu'un autre te rende service,  
Si tu partages ton pain et que tu saches y joindre un morceau de ton cœur,  
Si tu crois qu'un pardon va plus loin qu'une vengeance,  
Si tu peux écouter le malheureux qui te fait perdre de ton temps et lui garder le sourire,  
Si tu sais accueillir un avis différent du tien,  
Si pour toi l'autre est d'abord un frère,  
Si tu crois que la paix est possible,  
**Alors viendra la paix !**



**Pierre Quilbert**

*Poème extrait du journal LE COURRIER de la Broye et du Jorat D'Oron-la-Ville en Suisse.*

## Gymnastique volontaire



Continuation des cours de Gymnastique le mardi et le vendredi à 18h45 précises.

Le mercredi à 19h séance de steps

Le lundi 13h45 randonnée pédestre suivant programme établi

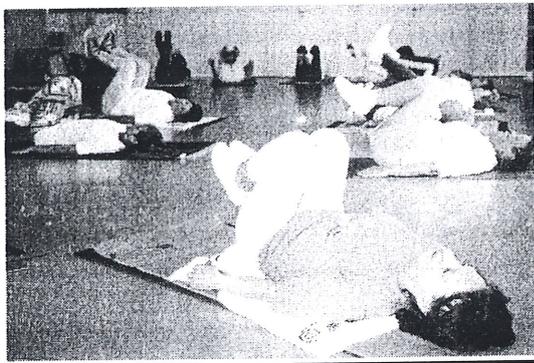
Les séances de GV sont bien suivies (25 à 30 personnes)

Les marches du lundi également.

La formation d'animatrice qui devait avoir lieu des le mois de décembre ne pourra se faire car la candidate a eu des problèmes de santé.

Les deux animatrices Janine et Sylvie poursuivent leur formation continue, et ont participé le 2 décembre à un stage sur la dépense énergétique et 3eme âge à Angoulins et un autre sur le thème Musculation et Musique, Musculation en Musique le 16 décembre également à Angoulins.

Elles demanderont cette année leur carte professionnelle pour accéder plus facilement au diplôme professionnel.



## Foyer Rural

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux vient d'accueillir Bruno Marolleau, qui remplacera Serge Méchain qui, après trente ans au service des foyers ruraux, a pris une retraite bien méritée. Le Foyer Rural de Bussac s'est associé à la collecte organisée en son honneur. Bonne retraite Serge et merci pour tout.

## Nouvelles

Le Conseil d'administration réuni le 7 décembre 2001 a voté le budget prévisionnel qui sera communiqué au Conseil municipal.

L'accueil des nouveaux Bussacais se fera le 22 février 2002.

Une soirée cabaret est programmée pour le 16 mars 2002.

Une réunion à la mairie avec le Conseil municipal a eu lieu le 10 décembre dernier. L'ordre du jour était le projet d'aménagement de la salle municipale et des modifications concernant la répartition des surfaces du foyer rural.

Il faudra prévoir une période d'inoccupation de certains locaux pendant les travaux

## Arbre de Noël du 16 décembre 2001.

Comme chaque année, le Foyer Rural a offert aux enfants scolarisés à Bussac une après-midi récréative autour du sapin décoré par les membres du C.A.

En avant première nous avons pu apprécier le talent d'une jeune Bussacaise de 17 ans, Emmanuelle Labbé, qui a remporté la coupe d'Europe CAE ( spécialité clavier) au plus haut niveau. La municipalité avait tenu à la féliciter et c'est monsieur Dourthe, notre maire, qui s'est chargé de cette tâche agréable. Bravo à Emmanuelle !

Après ce récital, nous avons eu droit à la rivalité des deux assistantes de monsieur Magic qui a eu bien du mal à exprimer son talent de magicien dans le tohu-bohu de ces deux « délicieuses créatures » Mais la participation involontaire du public a quelque peu modifié les vues de ces dames. Tout le monde a bien ri et c'est l'entracte qui a mit fin à ce débat burlesque.

Après une pause bien méritée, l'annonce des gagnants de la tombola et puis le moment tant attendu, l'arrivée du Père Noël tout de rouge vêtu, la moustache en bataille, sous les cris des enfants.

Distribution de cadeaux et de bonbons sans oublier la photo de groupe, très difficile avec les tout petits qui étaient là pour la première fois.



La soirée s'est terminée et tout le monde est rentré retrouver la chaleur du foyer.

Seule ombre au tableau, un des membres du Foyer rural qui vous a reçu pour votre plaisir a eu la désagréable surprise, en partant, de retrouver l'aile avant droite de sa Renault 21 blanche enfoncée. La personne qui se reconnaîtrait peut toujours appeler le 05.46.74.66.04

***Merci et bonne année à tous.***

# Les petits dans les rangs

Les élèves de la petite et moyenne section ont vendangé

## Les aînés de Bussac ont fait bombance

Pour ne pas rompre avec une tradition à présent bien ancrée, le repas annuel des aînés de Bussac s'est déroulé dans une ambiance rythmée et chaleureuse. Dimanche 11 novembre, la salle des fêtes ouvrait ses portes à un peu plus de 130 convives. Ce repas

offert par le C.C.A.S. et la mairie. Christophe Dourthe et son équipe municipale assuraient le service ! Avec l'Accordéon-club d'Eliane Margelli, il n'a pas été question de rester à table tout l'après-midi, nos aînés ont pu s'en donner à cœur joie sur la piste de danse.



## Deux anciens élus à l'honneur

À la salle municipale de Bussac-sur-Charente, Guy Chapuis et Jean Daniaud ont été honorés pour leurs fonctions au sein de la commune.

Les deux honorés ont été vivement félicités par C. Dourthe, maire de la commune, le Conseil municipal, le sous-préfet, J.-F. Monteil et par P. Marchand lors de cette cérémonie.

Ils ont été aussi salués par tous les membres des conseils municipaux qui ont succédé sous leurs auspices par l'ensemble des élus sur la commune.

## Musique, magie et bonbon

Plus de cent écoliers ont participé à l'arbre de Noël du Foyer rural

Le bonhomme rouge avait un emploi du temps très chargé. Il a finalement trouvé quelques minutes pour distribuer des dizaines de cadeaux et de bonbons, le dimanche 16 décembre, lors de l'arbre de Noël du Foyer rural, à la salle de Bussac.

# Bussac-sur-Charente la bienheureuse

ses vallonnements et ses terres boisées, Bussac a plus qu'un autre un caractère particulier. Son terroir et ses hôtes célèbres : la fierté des Bussacais.

## VISITE MINISTÉRIELLE

### Paulette Guinchard-Kunstler à Saintes

La secrétaire d'Etat aux personnes âgées sera en visite demain dans le département

La secrétaire d'Etat aux personnes âgées, Paulette Guinchard-Kunstler, sera demain à Saintes pour évaluer le département pour évaluer

sur « l'emploi dans le secteur des services aux personnes âgées » à la sous-préfecture de Saintes, puis une réunion publique à la salle des fêtes de Bussac-sur-Charente.



